

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3642)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 1251

présenté par  
le Gouvernement

-----

### ARTICLE 33

#### ÉTAT B

**Mission « Régimes sociaux et de retraite »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres	0	0
Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	0	21 216
Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	21 216
<b>SOLDE</b>	-21 216	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin de tenir compte des votes intervenus dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2021, le présent amendement procède à une minoration de 21 216 € des autorisations d'engagement et de 21 216 € des crédits de paiement de la mission « Régimes sociaux et de retraite ». Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- minoration de 21 216 € des autorisations d'engagement et de 21 216 € des crédits de paiement du programme « Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins ».